

Prendre du recul

Toucher aux causes profondes

Quelques remarques d'ordre général

Certains croient que c'est l'économique qui gouverne la culture et que les lois du marché vont dicter les identités qui seront viables. Mais la culture dépend du politique d'abord, puis de l'économique ensuite. Quand la force économique est très grande et que la vie politique est faible, comme actuellement, une telle situation a des répercussions, elle n'est pas « neutre » et se répercute sur la vie culturelle.

Au Québec, la norme sociale est devenue depuis longtemps, en 6 générations, la provincialisation. Nécessairement, quand une situation est devenue une norme sociale, personne ne s'interroge sur ce que ce pourrait être s'il y avait une autre norme sociale à la place. **On n'arrive même pas à imaginer que ce pourrait être cet autrement, ni comment ce serait si c'était autrement.** C'est le propre d'une norme sociale d'habiter les individus et le groupe, leurs habitudes d'agir et de penser. Il est rare que l'on s'arrête à réfléchir sur une norme sociale...

Pourtant, le concept « d'agir », la notion « d'agir par soi-même », dans le contexte d'une nation dont la norme sociale est encore pour la majorité l'autonomie provinciale, peut être une étincelle pour aider à mieux comprendre que l'indépendance n'est pas une maladie, mais un remède pour les hommes et les femmes d'ici, et pour l'humanité toute entière. Elle est une source de vie.

I

Le Québec et le Canada-Anglais

D'entrée de jeu, grâce aux résultats électoraux, on peut voir, même si c'est difficile à voir et à concevoir, qu'au sein du Canada-Anglais, le Québec est une nationalité minoritaire : 75 sièges à la Chambre des Communes pour le Québec contre 233 sièges pour le Canada-Anglais.

La nationalité québécoise est minoritaire à 24 % contre 76 % des députés au niveau « national ». Elle subit ainsi une subordination sur place et une superposition : c'est la majorité du Canada-Anglais qui maîtrise comme majorité cet État souverain qui a nom Canada – d'où la superposition du CANADA sur le QUÉBEC.

La minorité québécoise, elle, ne maîtrise pas comme majorité un État souverain, mais contrôle comme majorité un État provincial, donc subordonné, annexé. Elle subit, au niveau local, une subordination sur place et une superposition se retrouvant à 1 contre 9 provinces et 3 territoires contrôlés par le Canada-Anglais, comme majorité.

Dans cette situation, c'est le Québec – et de facto les Québécois-Français – qui sont provincialisés. En n'y allant pas par quatre chemins, même si c'est difficile à concevoir, on peut voir que la province de Québec, au sien du Canada-Anglais, est une nation minoritaire, une nation minoritaire, subordonnée, annexée et vassalisée. De plus, la présence du Canada-Anglais à l'intérieur du Québec est évidente, légitime et démocratique par la présence de sièges du Parti conservateur, du Parti libéral et du NPD. En revanche, cela ne signifie pas que les autres députés québécois ne sont pas des représentants dans le régime fédéral *canadian* avec leur plein consentement ou à leur corps défendant.

La majorité, le Canada-Anglais, (les Canadiens-Anglais, les Canadiennes-Anglaises), à l'intérieur du Canada, décide de toutes les questions « nationales » et il n'y a pas d'égalité possible entre la nationalité majoritaire et la nationalité minoritaire, quelle que soit cette union fédérale, c'est-à-dire qu'elle soit **très** centralisée ou qu'elle soit **peu** décentralisée. Par conséquent, ce n'est pas une question de centralisation ou de décentralisation et encore moins de fédéralisme d'ouverture ou tout le reste du même acabit. Ce sont tous des discours creux.

Il n'y a pas d'égalité de droits (de permission), pas d'égalité de possibilités (de moyens) entre la nationalité majoritaire (le Canada-Anglais) et la nationalité minoritaire (le Québec), c'est là une impossibilité mathématique. De plus, c'est une question de fait, d'institutions et de structure. Les bons et les méchants n'ont rien à voir ici.

Il faut voir, même si c'est difficile à voir, à l'aide de la représentation à la Chambre des communes, que c'est la majorité (le Canada-Anglais) qui jouit de la souveraineté et qui agit collectivement et majoritairement par elle-même et pour elle-même à tous les paliers : au gouvernement central (233 contre 75) et au plan régional (9 provinces, (et trois territoires) contrôlées collectivement et majoritairement par le Canada-Anglais).

Il ne faut pas confondre entre « agir individuel » et « agir collectif ». Il ne faut pas confondre non plus nos bons rapports individuels et les rapports collectifs. Il y a des députés du Québec (agir individuel) qui agissent à la Chambre d'assemblée (agir collectif) du Canada-Anglais. Sur 308 députés, à la Chambre des communes, il y en a 233 du Canada-Anglais et 75 du Québec, c'est-à-dire, trois fois plus. Pouvez-vous croire que les 233 mènent les 75 ? Encore une fois, il ne faut pas confondre nos bons rapports individuels et les rapports collectifs. Les Québécois ne maîtrisent pas le gouvernement, ils n'y détiennent pas la prépondérance, ils sont placés en état d'infériorité. Même si le Bloc obtenait la balance du pouvoir, inutile de se gargariser de mots, il ne changerait rien à cette logique parlementaire.

Au sein du Conseil exécutif (le Cabinet des ministres) c'est, nécessairement, la même chose, un rapport de 3 environ (du Canada-Anglais) contre 1 (du Québec), et encore une fois, là encore, il ne faut pas confondre nos bons rapports individuels et les rapports collectifs. Les Québécois ne maîtrisent pas le gouvernement fédéral (central de la fédération), ils n'y détiennent pas la prépondérance. Ils sont infériorisés et l'on donne à certains d'entre eux, les plus ambitieux, les plus carriéristes, un poste de ministre afin de les faire se croire utiles et de mieux dominer une province de plus en plus récalcitrante. Cela s'appelle un hochet...

D'un point de vue général, on constate que le Québec est une nation minoritaire dans une union fédérale. La nation majoritaire (le Canada-Anglais), qui a à son service des gouvernements locaux (des gouvernements provinciaux) et le gouvernement central, est une nation souveraine. La nation minoritaire, le Québec, qui n'a que son gouvernement (un gouvernement provincial) ou État local, est une nation provincialisée, infériorisée, annexée et vassalisée, toujours condamnée à quémander selon le bon vouloir de ses maîtres.

Il est possible qu'il soit difficile, du moins en ce moment, de mettre en lumière l'importance et la nécessité de posséder l'agir par soi collectif dans tous les domaines, au niveau national et au niveau local.

Il y a ceux et celles pour qui seule compte la culture (le culturel) et pour qui l'économie et les affaires de l'État passent pour des champs d'action « neutres » susceptibles d'être partagées avec « l'autre » nation. C'est effectivement le type de raisonnement des fédéralistes. Voici comment Maurice Séguin le décrit dans *Les Normes* :

A.- Principe général

– Distinction entre l'aspect matériel et l'aspect culturel de la civilisation

L'optique fédéraliste

3.10.3.1 tient à distinguer l'aspect **matériel** (l'organisation politique et économique) de l'aspect **culturel** de la **civilisation**.

B.- Constat général

– Sur l'ordre fédéral

L'optique fédéraliste

3.10.3.2 est attirée par les avantages qu'offre le **partage** des compétences dans une **union fédérale**, partage qui favorise cette distinction entre les « choses de l'ordre matériel » et les « choses de l'ordre moral » ;

3.10.3.3 n'élève aucune objection à la « mise en commun », à la « centralisation » de ces « services matériels » dans un **État** central qui serait la propriété de toutes les nationalités de l'**État Fédéral** et qui agirait au profit de chacune de ces nationalités ;

3.10.3.4 croit qu'il y a organisation d'une « collectivité » nationale au profit des « communautés » nationales.

Cette idéologie est dominante au sein de l'État fédéral, de ses gouvernements et de tout son appareil gouvernemental et bureaucratique. C'est le point de vue généralisé et accepté dans tout le Canada.

Nous devons voir et nous rappeler que le provincialisme de ceux et celles qui croient qu'une « nation » (la nation québécoise) peut se contenter d'être une province est le résultat d'une vision tronquée et diminuée de nous-mêmes.

Or, dans la vie d'une société, d'une nation, la vie économique, la vie politique (les affaires d'État) et la vie culturelle sont interdépendants, sont en interaction constante et forment un tout, un réseau d'habitudes (expérience, initiative), de traditions, de capitaux, de techniques économiques, politiques, sociales et culturelles.

Nous devons voir et nous rappeler que vivre c'est agir (par soi), et que, si vivre c'est agir par soi-même, la vie politique, tout autant et même davantage que l'école, nourrit la culture (le savoir...) et la dynamise.

Être une province a pour conséquence une culture (un savoir...) diminuée, et nous a amène à croire que notre droit à la vie politique se résumerait à notre droit à l'autonomie provinciale, consacrant ainsi notre propre infériorité « politique ».

Nous ne soupçonnons malheureusement pas, du moins en ce moment, à quel point l'indépendance politique, la maîtrise de sa vie économique, politique et culturelle, la maîtrise de sa vie internationale et le fait d'agir (comme collectivité qui maîtrise comme majorité un État souverain) par soi-même, le fait d'établir (comme collectivité qui maîtrise comme majorité un État souverain) des relations d'égalité dans l'interdépendance avec les autres nations, avec les autres pays, dans la coopération, dans la coopération internationale et que tout ce renversement de conception change radicalement la dynamique intégrale de la société, et enrichit radicalement sa culture (le savoir...).

II

Échapper à l'état de province

Avancer vers l'indépendance du Québec

Les chiffres nous disent qu'il n'y a pas d'égalité de droits (de permission), pas d'égalité de possibilités (de moyens) entre la nationalité minoritaire (le Québec) et la nationalité majoritaire (le Canada-Anglais).

La culture (le savoir...) québécoise subit une série d'exclusions et une perte de savoir qui n'est pas due à la méchanceté de la majorité (le Canada-Anglais) ou à l'imbécillité de la minorité (le Québec).

« Les faits sont les faits. Le Québec ne dispose que d'une autonomie provinciale, (c'est-à-dire d'une autonomie politique restreinte), locale, en affaires intérieures. »

C'est une question de structure et d'organisation qui nous confine en tant que minorité, en tant que nationalité minoritaire au sein du Canada-Anglais au rôle provincial d'une société, au rôle provincial d'une nation subordonnée, au rôle provincial au sein de l'État fédéral autant pour le Bloc que pour tous les députés élus du Québec au Parlement canadien pour chacune des autres formations politiques.

Les faits sont les faits. Le Québec ne dispose que d'une mince autonomie provinciale, (c'est-à-dire d'une autonomie politique restreinte), locale, en affaires intérieures. En revanche, le Canada-Anglais possède, outre son autonomie en affaires intérieures, l'autonomie extérieure ; il exerce comme peuple majoritaire les grands pouvoirs (où nous contribuons au budget pour plus de 20 %). Bref, ils sont les maîtres.

Voici deux séries d'exemples où la société québécoise (parce qu'elle ne maîtrise pas comme une majorité un État souverain) ne décide pas, comme collectivité et où, donc, le savoir (la culture) de la collectivité québécoise ne se peut se développer.

Première série d'exemples : 1) la défense nationale, 2) l'armée, 3) les postes, 4) échange et commerce international, 5) le transport international, 6) la navigation, 7) la sécurité des eaux, 8) l'énergie nucléaire, 9) l'aéronautique, 10) les communications internationales, 11) la propriété intellectuelle (brevets, droit d'auteur), 12) le recensement, 13) les statistiques, 14) le droit pénal, 15) la procédure en droit pénal, 16) les pénitenciers, 17) la citoyenneté (naturalisation et aubains), 18) les réfugiés, 19) les Indiens Amérindiens, les réserves indiennes, 20) le mariage, 21) le divorce, etc., dans tous ces domaines c'est LE CANADA (où nous sommes une nationalité minoritaire) qui AGIT À NOTRE PLACE comme collectivité...

Deuxième série d'exemples : 1) les Accords de libre échange ; l'Accord de libre-échange nord-américain, (l'Aléna), 2) la Banque interaméricaine de développement, (la BID, siège à Washington), 3) le projet de Zone de libre-échange des Amériques, (la ZLÉA), 4) l'Organisation des États américains, (l'OÉA, siège à Washington), 5) la Cour internationale de justice de l'ONU (siège à La Haye), 6) le Haut-Commissariat pour les réfugiés, (le HCR, siège à Genève), 7) le Programme alimentaire mondial, (le PAM, siège à Rome), 8) la Banque Mondiale, (siège à Washington), 9) la FAO, (pour l'alimentation et l'agriculture, siège à Rome), 10) le Fonds monétaire international, (le FMI, siège à Washington), 11) l'organisation de l'aviation civile internationale, (l'OACI, siège à Montréal), 12) l'organisation internationale du travail, (l'OIT, siège à Genève), 13) l'Organisation maritime internationale, (l'OMI, siège à Londres), 14) l'Organisation météorologique mondiale, (l'OMM, siège à Genève), 15) l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle, (l'OMPI, siège à Genève), 16) l'Organisation mondiale de la santé, (l'OMS, siège à Genève), 17) l'Organisation mondiale du tourisme, (l'OMT, siège à Madrid), 18) l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, (l'UNESCO, siège à Paris), 19) l'Union internationale des télécommunications, (l'UIT, siège à Genève), 20) l'Union postale universelle, (l'UPU, siège à Berne), etc., 21) le Commonwealth, l'Organisation internationale de la francophonie, 22) l'Organisation de coopération et de développement économique, (l'OCDE, siège à Paris), 23) l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, (l'Otan, siège à Bruxelles), etc., 24) l'UNICEF (siège à New York, aide les gouvernements à mettre au point des « services de base » dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'hygiène, de l'enseignement, de la régulation des naissances, etc.), etc., etc., dans tous ces domaines, c'est LE CANADA (où nous sommes une nationalité minoritaire) qui AGIT À NOTRE PLACE, comme collectivité, et la collectivité québécoise ne peut y développer des habitudes (expériences, initiatives), des savoirs (la culture), elle ne peut donc pas accumuler des habitudes (expériences, initiatives) et des savoirs (la culture).

Où sont-elles les économies ? Nous contribuons à plus de 20 % des budgets et acceptons de ne pas être la majorité, de ne pas être une majorité qui décide dans tous ces champs de vie. Ces 20 % sont-ils insuffisants pour agir efficacement dans tous ces secteurs ? Non. Pas du tout.

Pour bien comprendre et voir qu'il n'est pas nécessaire d'être 32 millions (32 378 122, c'est la population du Canada) pour agir dans tous ces secteurs et être riche, prospère et épanoui, nous n'avons qu'à regarder, (ce n'est pas, quand on y pense, vraiment très compliqué), trois ou quatre exemples concrets : l'ISLANDE (290 570 habitants, langue : l'islandais), la NORVÈGE (4 604 745 habitants, langue : le norvégien), le DANEMARK (5 413 392 habitants, langue : le danois), les PAYS-BAS (Hollande) (16 146 123 habitants, langue : le néerlandais).

« On nous présente l'indépendance par dépit (en nous disant que le Québec doit devenir souverain parce que ce n'est pas le fédéralisme que nous aimerions avoir). »

Pas besoin d'être 32 millions pour bien faire fonctionner avec efficacité tout cela, toutes ces compétences, toutes ces activités, à l'intérieur et à l'extérieur, et en retirer de l'épanouissement.

Ces pays y arrivent et ils sont respectivement de 290 000, de 4 millions et demi, de 5 millions et demi et de 16 millions d'habitants.

À l'intérieur, ils agissent par eux-mêmes, et ils ne vivent pas en anglais ; à l'extérieur, ils agissent par eux-mêmes, et ils maîtrisent plusieurs langues (dont l'anglais). Ils sont plus riches que nous per capita (par habitant). Est-ce qu'ils laissent une « autre nation » agir à leur place ? Non. **Dans leur culture, ils ne pensent pas qu'ils sont trop petits pour maîtriser majoritairement un État souverain, ou que l'indépendance est un luxe bien peu utile. Au contraire. Et ils sont riches, et épanouis.**

En agissant par eux-mêmes, à l'intérieur et à l'extérieur, leur culture (le savoir...) s'épanouit.

Pourquoi pas nous (Bientôt 8 millions habitants) ? Parce que nous sommes tellement habitués(es), depuis des générations, à ne pas être une Nation-État, à être une nation sociologique réduite au rôle provincial que nous n'arrivons pas, pour le moment, à voir que l'indépendance est un bien en soi qui comporte tellement d'avantages que c'est de ce côté que nous devons orienter nos efforts.

COMME L'ISLANDE, LA NORVÈGE, LE DANEMARK OU LES PAYS-BAS, IL NOUS FAUT RÉAPPRENDRE À VOIR QUE, LE QUÉBEC PEUT S'ADMINISTRER LUI-MÊME, MAJORITAIREMENT, ET QU'IL PEUT ADMINISTRER AVEC COMPÉTENCE LES GRANDS POUVOIRS DE L'ÉTAT COMPLET – LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES AVEC L'EXTÉRIEUR, LA DÉFENSE, L'EMPRISE TOTALE SUR LES IMPÔTS, ETC. – ET S'ÉPANOUIR.

Et la culture (habitudes d'agir et de penser) indépendantiste dans tout cela ? Les faits parlent d'eux-mêmes.

Quel devrait être notre message ? On nous présente l'indépendance par dépit (en nous disant que le Québec doit devenir souverain parce que ce n'est pas le fédéralisme que nous aimerions avoir). On doit se débarrasser de cette façon de voir et de présenter l'indépendance.

L'attitude de fédéralistes dépités, d'indépendantistes « expectants » (pour qui il faut devenir souverain parce que le fédéralisme ne marcherait pas à notre goût), conduit à penser que nous devrions nous contenter d'un État semi-autonome de langue française dans une vaste fédération anglo-française.

Pouvons-nous à l'intérieur du fédéralisme agir par nous-mêmes comme collectivité au niveau central, au niveau national, (autonomie interne et autonomie externe) et au niveau local, au niveau régional, (autonomie interne) ? La réponse est non. On constate que le Québec est une nation minoritaire dans une union fédérale. La nation majoritaire (le Canada-Anglais), est une nation souveraine puisqu'elle a à son service la majorité des gouvernements locaux (9 des 10 des gouvernements provinciaux) et le gouvernement central qui retient 233 sièges sur 308. Le Canada-Anglais possède, outre son autonomie en affaires intérieures, l'autonomie extérieure ; il exerce comme peuple majoritaire les grands pouvoirs. Le Québec est dans une situation de **mineur** par rapport au Canada qui détient la position du **majeur**.

Les grands pouvoirs ? Par exemple, en économique, les droits sur la douane et l'accise, les structures économiques nécessaires à la force militaire, les traités commerciaux, etc., par exemple, en politique, la grande planification interne, ou davantage, l'ordre, la justice sur l'ensemble du territoire, la défense, l'armée, l'aviation, la marine..., la négociation des traités, des alliances politiques, etc., voir les 45 exemples plus haut.

Ce sont des compétences, des secteurs où nous contribuons à plus de 20 % des budgets, où nous acceptons de ne pas être la majorité, une majorité qui décide, où nous subissons une subordination sur place, (1 contre 3, 24 % contre 76 %, 75 contre 233, sur 308), où comme collectivité nous subissons une perte d'habitudes (expérience, initiative) et de savoirs (la culture).

Le Québec, la nation québécoise, ne peut que tenter de faire respecter l'autonomie provinciale dans l'ensemble du Canada, parce que le Québec est une nation minoritaire et qu'il est une nation provincialisée pour ne pas dire infantilisée : elle n'a que son gouvernement (**un** gouvernement provincial, **sur dix**,) provincial, ou État local, et la nationalité québécoise est minoritaire à 24 % contre 76 % des députés, 75 contre 233, sur 308, au niveau « *national* ».

Dans le fédéralisme, en soi, il n'y a pas d'égalité de droits (de permission), pas d'égalité de possibilités (de moyens) entre la nationalité majoritaire (le Canada-Anglais) et la nationalité minoritaire (le Québec).

L'indépendance du Québec n'est pas une question de bon ou mauvais gouvernement, à Québec et à Ottawa, de bons et de méchants, de tendance centralisatrice du gouvernement fédéral, de péréquation et de subventions fédérales avec ou sans conditions, de non reconnaissance de la nation québécoise dans le fédéralisme, d'orientation du fédéralisme qui nous rendrait la vie moins facile, de l'impossible réforme du fédéralisme, ou de déséquilibre fiscal. Non. Pas du tout.

Certes, nous sommes conscients que ce sont là des accidents, des inconvénients, qui sont parfois très graves, mais là n'est pas l'essentiel.

Car même s'ils étaient corrigés, **même si le Québec avait, au mieux, une plus large autonomie économique et politique... ce serait quand même la provincialisation, la subordination – moins poussée, mais la provincialisation, la subordination quand même – du Québec au Canada-Anglais.** Les relations de supérieur à inférieur ou de majeur à mineur, les relations d'inégalité, entre le Canada-Anglais, entre la nation *Canadian* et la nation québécoise subsisteraient.

Bien sûr, dans la provincialisation, il faut tirer parti de la réalité « obligatoire » et ne pas contribuer à une plus forte provincialisation de sa propre nation minoritaire, c'est logique, nécessaire.

D'une part, dans la provincialisation, il faut défendre, affirmer et rechercher la plus grande autonomie possible, au provincial, au régional, (à Québec), d'abord. C'est là agir par soi-même collectivement jusqu'à la limite du possible et du permis à l'échelon provincial, à l'échelon régional, au Québec. Et même un peu plus...

D'autre part, au central (à Ottawa), tant que nous sommes provincialisés, il faut être présent, intelligemment, et, à l'échelon central, ne pas contribuer à la centralisation.

Mais là n'est pas l'essentiel. **L'essentiel, c'est comment transformer nos relations de dépendance en relations d'égalité dans l'interdépendance.**

L'essentiel, c'est de posséder son propre agir par soi collectif. L'essentiel, c'est que l'action par soi-même développe, enrichit ; l'inaction (volontaire ou imposée) appauvrit.

Pour la société québécoise, l'indépendance (comme en Islande, en Norvège, au Danemark ou aux Pays-Bas) procure un milieu épanoui, riche d'expériences pour l'épanouissement de l'intelligence de ses membres, riche d'initiatives pour le développement de leur volonté, un milieu où se créent, se perfectionnent et s'accumulent des habitudes individuelles et collectives (où se créent, se perfectionnent et s'accumulent des habitudes individuelles et collectives d'agir et de penser), parce que le Québec indépendant, par ses propres organismes, (comme en Islande, en Norvège, au Danemark et aux Pays-Bas), offre à tous ses membres, par l'indépendance, la liberté, l'occasion et les moyens de faire face nous-mêmes aux problèmes de la vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et par là, nous épanouir.

L'essentiel, c'est d'abord et avant tout vouloir vivre une vie normale dans une société qui s'épanouit en agissant par elle-même à l'intérieur et à l'extérieur.

Sur ce dernier point, soit celui de la vie extérieure, il s'agit d'être présent, soi-même, par soi-même, sans aucune autre collectivité interposée (le Canada-Anglais), sans aucun autre pouvoir interposé (le Canada-Anglais), au monde extérieur ; être présent, soi-même, sans collectivité interposée, aux autres, aux autres sociétés, aux autres cultures, aux autres nations, aux autres pays, au monde.

C'est ainsi que nous développerons et accumulerons de nouvelles habitudes (expérience, initiative), et ainsi que nous enrichirons notre culture (notre savoir...).

À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR, AGIR (INDIVIDUELLEMENT, COLLECTIVEMENT ET MAJORITAIREMENT) PAR NOUS-MÊMES, TEL DOIT ÊTRE NOTRE BUT.

Voilà ce que nous avons à expliquer et à réaliser, si nous voulons vraiment vivre et vraiment nous épanouir. Pour y réussir, il n'y a pas de substitut au choix de l'indépendance.

UN INDÉPENDANTISTE ANONYME